

Grand Poitiers Communauté urbaine

Plan de mobilité

Les collectivités se doivent d'organiser la mobilité sur leur territoire afin de faciliter les déplacements des habitantes et des habitants et de réduire les émissions de gaz à effet de serre. Pour ceci un plan de mobilité est élaboré afin d'imaginer et de mettre en œuvre les solutions des mobilités de demain.

Un plan et 4 chantiers

Grand Poitiers a lancé en 2023 l'élaboration du **plan de mobilité du territoire**, dans le cadre de la feuille de route validée par le conseil communautaire qui prévoit 4 chantiers :

- > **Chantier 1** – Garantir l'équité territoriale dans l'offre de services proposée aux usagers tout en étant conscient des limites du bus pour les zones à plus faible densité
- > **Chantier 2** – Travailler la cohérence de l'infrastructure cyclable à l'échelle de la Communauté urbaine et du bassin de vie élargi pour favoriser les flux de moyenne distance et réduire les discontinuités
- > **Chantier 3** – Renforcer l'articulation entre mobilité et urbanisme pour réduire les flux et favoriser le report vers les mobilités collectives
- > **Chantier 4** – Négocier avec les gestionnaires d'infrastructures routières et ferroviaires pour garantir leur bon fonctionnement pour les usagers et réduire leurs nuisances sur les territoires qu'elles traversent.

Le suivi et le pilotage

Le pilotage est assuré par les élu·es de Grand Poitiers notamment Mme Aubert vice-présidente Mobilités et M Angebault vice-président Mobilités. Un comité de suivi a été mis en place afin d'associer les membres du comité des partenaires de Grand Poitiers : administrations, opérateurs de mobilités, partenaires économiques, représentants des usagers....

Le cadrage du plan de mobilité

La loi d'Orientation des Mobilités (LOM), promulguée en 2019, donne aux agglomérations de plus de 100 000 habitants la responsabilité **d'autorité organisatrice des mobilités**.

Dans ce cadre, Grand Poitiers Communauté urbaine doit adopter un Plan de Mobilité, document déterminant **« les principes régissant l'organisation de la mobilité des personnes et du transport des marchandises, la circulation et le stationnement »** sur son territoire.

Les étapes et le planning

<https://www.grandpoitiers.fr/au-quotidien/deplacements/projets-et-conseil-en-mobilite/plan-de-mobilite?>

- > Avril – novembre 2023 : **diagnostic de la mobilité** du territoire de Grand Poitiers et définition des enjeux
- > Novembre 2023 – mars 2024 : définition de la **stratégie et des axes de travail**
- > Mars 2024 – septembre 2024 : définition du **projet de plan de mobilité avec une adoption par le conseil communautaire du 27 septembre 2024**
- > Octobre 2024 – février 2025 : **concertation et enquête publique**

La concertation citoyenne

Lors de l'élaboration, une concertation a été organisée auprès des habitantes et des habitants du territoire : un questionnaire a été mis en ligne lors du diagnostic, des réunions publiques déconcentrées se sont tenues en septembre et octobre 2023 sur le territoire de Grand Poitiers.

Le projet de rapport a été soumis à consultation des partenaires et à enquête publique du 23 décembre 2024 à 9h au 6 février 2025 à 17h30. L'avis de la commission d'enquête est disponible sur la plateforme

[JeParticipe.GrandPoitiers.fr](https://jeparticipe.grandpoitiers.fr/) (<https://jeparticipe.grandpoitiers.fr/>)

GRAND POITIERS

84, rue des Carmélites
86 000 Poitiers
Tel : 05 49 52 35 35

HORAIRES :

Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h30